

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

35

ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les dispositions suivantes concernent les ressources humaines de la Ville et plus particulièrement la mise en adéquation des ressources humaines avec les besoins (notamment ponctuels) de la collectivité pour porter ses actions.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le recours aux agents contractuels est strictement encadré par le Code Général de la Fonction Publique (CGFP). En effet, l'article L. 311-1 du CGFP précise que les emplois civils permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, les collectivités peuvent recruter, par dérogation, des agents contractuels sur la base des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23, L. 332-24, L. 343-1, L. 333-1, L.333-12 et L. 352-4 du CGFP.

Afin d'optimiser le recrutement, il convient de formaliser et d'autoriser l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public en lieu et place d'un agent titulaire.

Motif du recours à un contractuel	DGA	Pôle/Direction	Nature des fonctions	Catégorie hiérarchique
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Urbanisme/Habitat	Conducteur de projet	B
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Urbanisme/Habitat	Chargé de l'accompagnement des porteurs de Projets IM	B

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Aménagement Urbain Résilient	Chefs de Projets programmation – Aménagement de l'Espace Public	A
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Aménagement Urbain Résilient	Chef de Projets Paysagiste Etude et travaux	A
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Architecture et Patrimoine	Conseiller Juridique Foncier	B
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Attractivité du territoire	Chef de service action commerce	A
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Architecture et Patrimoine	Conducteur de Projets Sécurité	B
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Architecture et Patrimoine	Référent Sécurité Incendie	B
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Architecture et Patrimoine	Chargé de mission Contrôle interne	A
L.332-8 2°3	Ville Emancipatrice	Culture	Documentaliste	B
L.332-8 2°3	Ville Emancipatrice	Culture	Responsable des bibliothèques de proximité	A
L.332-8 2°3	Ville Emancipatrice	Culture	Coordinateur Gestion des collections	B
L.332-8 2°3	Ville Emancipatrice	Sports et Loisirs	Chargé de mission manifestations sportives	A
L.332-8 2°3	Ville Citoyenne et de la proximité	Qualité de vie	Directeur de Projets 'Plan proprete'	A
L.332-8 2°3	Ville Citoyenne et de la proximité	Qualité de vie	Chef de Service Patrimoine Arboré et Végétalisation	A

L.332-8 2°3	Ville Citoyenne et de la proximité	Vie des Quartiers	Chef de service maison commune nord	A
L.332-8 2°3	Pilotage des ressources et la performance	Commande Publique	Juriste Marchés Travaux et Travaux Complexes	A/B
L.332-8 2°3	Pilotage des ressources et la performance	Finances	Directeur de la performance	A
L. 352-4 Article 38	Pilotage des ressources et la performance	Ressources humaines	Conseiller RH	B
L. 352-4 Article 38	Ville durable et sobre	Aménagement de l'espace public	Conducteur de Projet	B

Aussi, la ville d'Avignon désireuse d'offrir un service de qualité aux familles avignonnaises, souhaite poursuivre le recrutement de Contrats d'Engagement Éducatif pour la direction Avignon Loisirs Jeunesse. Il est proposé la mise en place de 337 contrats d'engagement éducatif pour répondre aux besoins pendant les vacances scolaires.

Enfin, en vue de renforcer également les services ayant une activité saisonnière spécifique, il y a lieu de créer 200 postes à temps complet et non-permanents à répartir sur les grades d'adjoint administratifs, adjointes techniques, adjoints du patrimoine, adjoints d'animation et ETAPS et de fixer la rémunération comme suit :

- Agents de catégorie C
- Maîtres-Nageurs Sauveteurs titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) au 5ème échelon du grade d'ETAPS
- Maîtres-Nageurs Sauveteurs titulaires du Brevet d'État d'Éducateur Sportif Activité Natation (BEESAN) au 7ème échelon du grade d'ETAPS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1,L.332-8-2°,L.332-24,L.332-14,L.332-23-2°,L. 424-1
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction publique Fonction

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

Publique Territoriale et relative aux agents contractuels,
Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 14 novembre 2021,
Vu le code du travail, articles L. 6227-1 à L. 6227-12, D. 6271-1 à 6271-3.
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 432-1 et suivants et D. 432-1 et suivants,
Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les recrutements, à temps complet, des postes recensés dans le tableau;
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés;
- **FIXE** la rémunération des agents saisonniers selon la règle définie précédemment et la rémunération journalière des CEE conformément à la réglementation; à savoir 66,70€ pour les Directeurs et à 60€ pour les animateurs et les animateurs spécifiques;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du Budget Principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours;

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGault, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOuARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025

ACTE PUBLIE LE 30/04/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :